

Formation citoyenne

17 décembre 2015

**« Les clés du fonctionnement de la
Ville de Paris
et présentation du Budget »**



LE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE DE PARIS



AU PROGRAMME

1/ PARIS HISTORIQUE

2/ PARIS POLITIQUE

3/ PARIS ADMINISTRATIF

4/ LE BUDGET

1/ LE PARIS HISTORIQUE

Cadrage historique et législatif

Le poids centralisateur de l'ancien Régime

Paris sous l'autorité du Préfet de la Seine

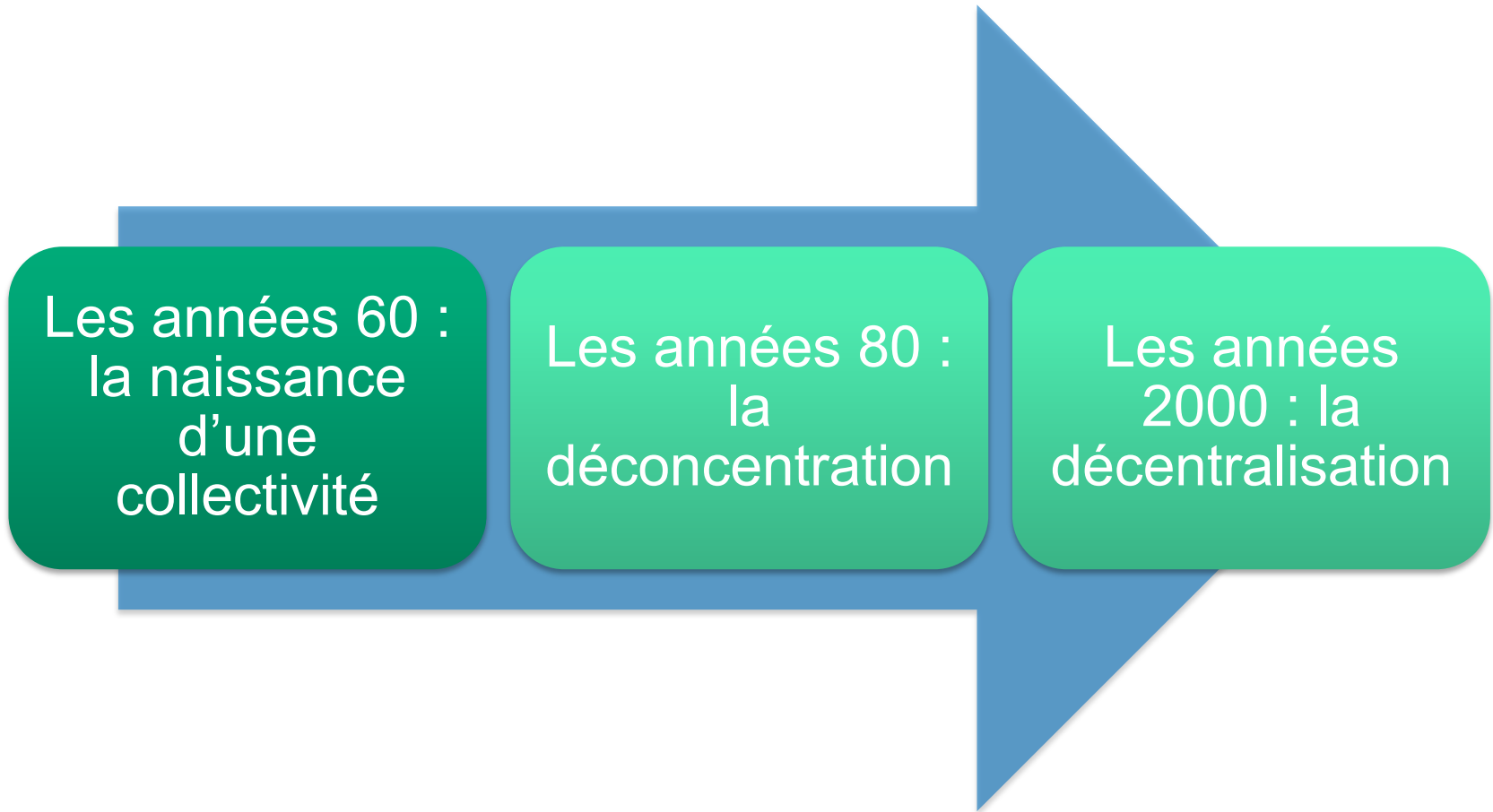
3 raisons au particularisme parisien :

- ✓ Ville - Capitale
- ✓ Ville - révolutionnaire
- ✓ Tradition jacobine

3 exceptions :

- ✓ 1789 -1794
- ✓ 1848
- ✓ La commune de 1871

Trois étapes vers le statut actuel



La naissance d'une collectivité

Loi du 10 juillet 1964 portant sur la réorganisation de la région parisienne : Paris devient « *une collectivité territoriale à statut particulier* »

Loi 31 décembre 1975 portant sur la réforme du régime administratif de la ville de Paris :

- Un **Maire et un Conseil de Paris**
- Les **officiers municipaux**
- Les **commissions d'arrondissement**

La déconcentration vers les arrondissements

Loi du 31 décembre 1982 dite loi PML (Paris-Marseille-Lyon)

- Réforme du scrutin municipal
- Création des conseils d'arrondissement
- Création des C.I.C.A (article 16)
- Paris reste une seule entité juridique

Mouvement de décentralisation

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dite loi « Vaillant »

Participation des habitants à la vie locale

- Création des **Conseils de quartier** (123 CDQ à Paris)
- Création de postes **d'adjoints de quartier**
- Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (**C.C.S.P.L**)

Renforcement du Conseil d'arrondissement

- Extension du champ de compétence : PLU, création d'équipements de proximité...
- Dotations d'investissement et de fonctionnement

D'autres espaces participatifs

- ✓ 20 Comités d'Initiative et de Consultation d'arrondissement (C.I.C.A)
- ✓ Conseils de la jeunesse d'arrondissement
- ✓ Le Conseil Parisien de la jeunesse
- ✓ Les Assemblées de Citoyens Extracommunautaires
- ✓ Les conseils citoyens

2/ LE PARIS POLITIQUE

Le Statut particulier

Les élus parisiens

Les instances parisiennes

LE STATUT PARTICULIER DE PARIS

3 spécificités :

1. Deux catégories d'élus parisiens

364 conseillers d'arrondissement

163 des conseillers de Paris

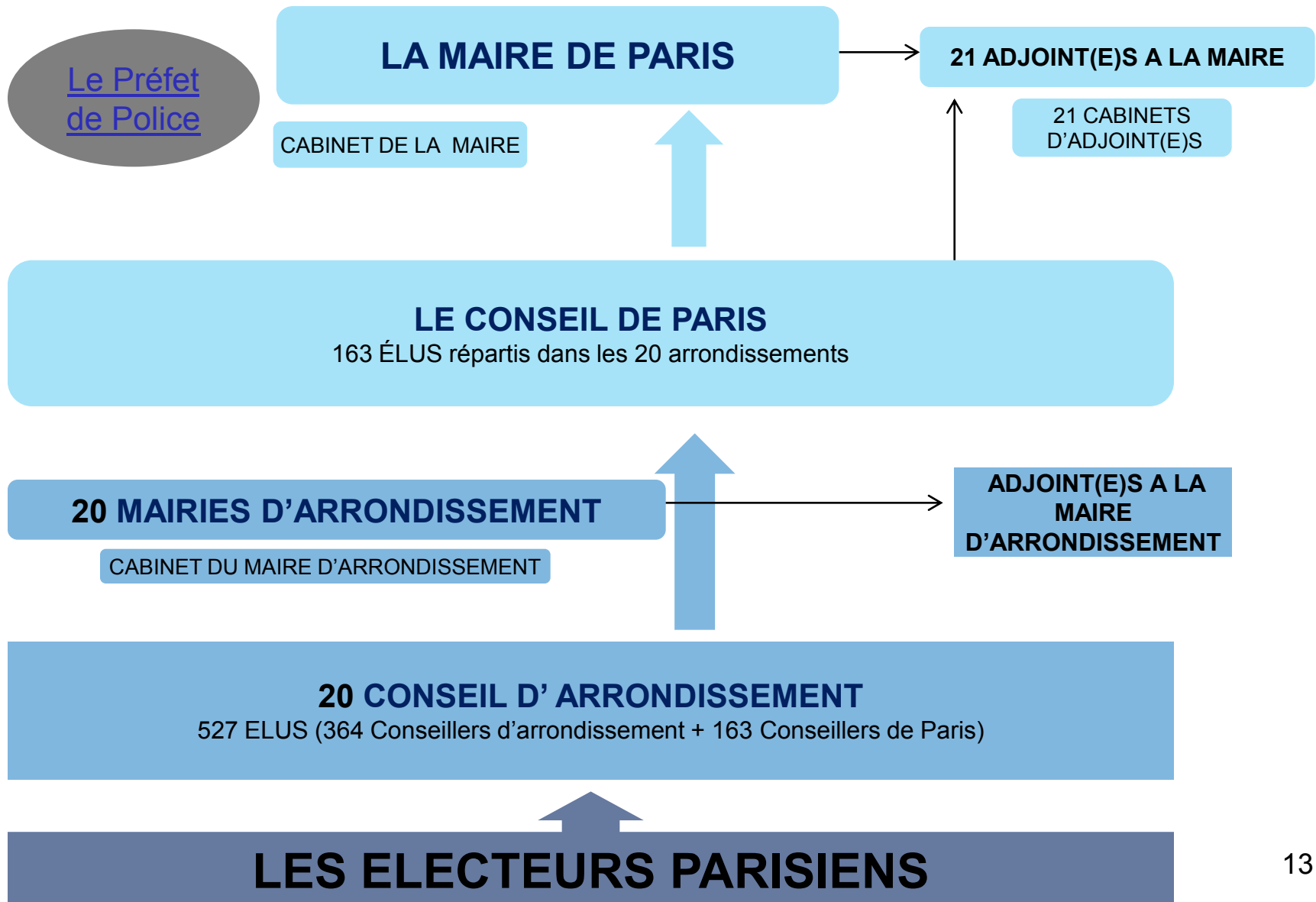
2. Paris : une commune et un département

Le Conseil de Paris en formation de **Conseil municipal**

Le Conseil de Paris en formation de **Conseil Général**

3. Le Préfet de police

L'élection de la Maire de Paris



La Maire de Paris

Le 5 avril 2014, Anne HIDALGO a été élue par les conseillers de Paris au 1er tour avec 91 voix

- ✓ **Un Agent de l'état**

- Publication et exécution des lois ;
- officier d'état civil (+ ses adjoints)

- ✓ **L'exécutif du Conseil de Paris**

- La Maire et ses 21 adjoints



- ✓ **Les Pouvoirs propres de la Maire de Paris**

- Cheffe du personnel de la Ville de Paris (agents communaux et départementaux)
- Des pouvoirs de police restreints : spécificité parisienne...

Le Conseil de Paris

Deux assemblées...

Conseil Municipal

**Budget Ville
Impôts locaux
Marchés importants
Subventions
Urbanisme**



Conseil Général

**Budget Département
Marchés
Participations
Politiques sanitaires
et sociales :
RSA...**

...une double compétence

Le Préfet de Police de Paris



Michel Cadot

Nommé Préfet de police de Paris le 9 juillet 2015 par le Président de la République

✓ **Fonctionnaire d'Etat**

- Fonction créée par l'arrêté des consuls du 12 Messidor an VIII (1er juillet 1800)
- Unique en France

✓ **Partage le pouvoir de police** avec la Maire de Paris

En matière de Police : qui est compétent ?



Préfet de Police

Délivrance des titres administratifs

Défense contre l'incendie et protection civile

Compétences particulières en matière de stationnement et de circulation



Maire de Paris

Salubrité sur la voie publique

Bruits de voisinage (2001)

Maintien du bon ordre dans les foires et marchés

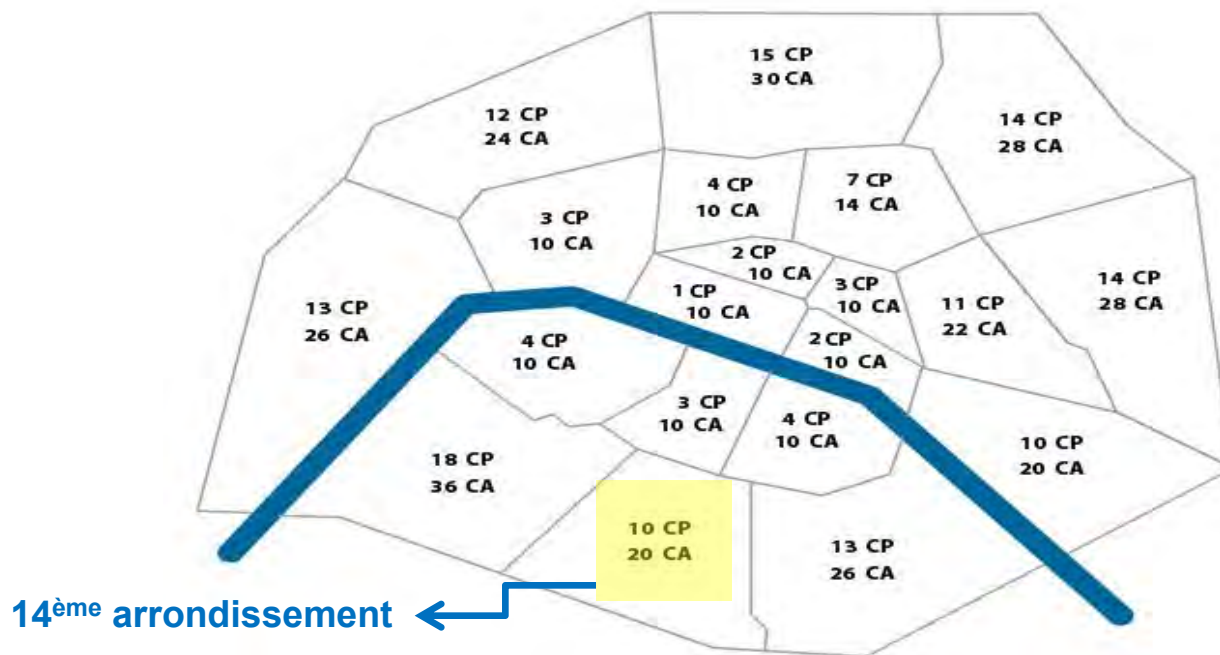
Conservation des dépendances domaniales

Circulation et de stationnement

La loi du 5 août 2013 a modifié le nombre des élus et leur répartition par arrondissement :

Le nombre de conseillers de Paris **reste inchangé : 163**

Le nombre de conseillers d'arrondissement **passse de 354 à 364**



CP : Conseiller de Paris
CA : Conseiller d'arrondissement

La Maire d'arrondissement

Agent de l'Etat

Pouvoir d'avis

Pouvoir de nomination :

- **Préside certains organismes** elle même : le conseil d'administration de la caisse des écoles, le comité de gestion de la section d'arrondissement du Centre d'action sociale de la Ville de Paris
- **Nomme des représentants** parmi les conseillers élus pour siéger au sein de commissions mixtes.

Pouvoir de proposition en matière d'attribution de logement, de places en crèche.



Carine Petit
Maire du 14^e arrondissement
Conseillère de Paris

Le Conseil d'arrondissement

Rôle de Relais entre la population et le Conseil de Paris

- ✓ Le droit à l'information
- ✓ Questions écrites / questions orales / vœux

Pouvoir consultatif

- ✓ Subventions
- ✓ Projets et affaires de l'arrondissement
- ✓ Plan Local d'Urbanisme

Pouvoir de décision

- ✓ Implantation et programme d'aménagement des équipements de proximité
- ✓ Gestion de ces équipements

Le Conseil d'arrondissement du 14^e

La Maire



Les adjoint(e)s à la Maire



Elisabeth Guy-Dubois
1^{ère} adjointe en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des seniors et du handicap



Didier Antonelli
Adjoint à la maire en charge de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative



Marianne Auffret
Adjointe à la maire en charge de l'urbanisme, des grands projets d'aménagement et de la santé



Agnès Bertrand
Adjointe à la maire en charge des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs.
Jean-Moulin - Porte D'Orléans



Imène Bouabbas
Adjointe à la maire en charge de l'habitat, de la gestion éducative et des sports.
Armeny



Cédric Grunenwald
Adjoint à la maire en charge de la prévention, de la sécurité et de l'espace public.
Montsouris-Daveau



Sylvie Lekin
Adjointe à la maire en charge de la voirie, des déplacements et de la propreté



Florentin Letissier
Adjoint à la maire en charge de l'environnement, du développement durable, de l'eau, du plan climat et de l'économie sociale et solidaire.
Montparnasse-Raspail



Nicolas Liebault
Adjoint à la maire en charge des affaires sociales, de la lutte contre l'exclusion et de l'hébergement d'urgence.



Valérie Maupas
Adjointe à la maire en charge des espaces verts, des parcs et des jardins publics.
Mouton-Duvernet



Cyril Mourin
Adjoint à la maire en charge du commerce, de l'artisanat et de l'innovation sociale



Mélody Tonolli
Adjointe à la maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire.
Didot-Porte de Vanves

Les conseillers d'arrondissement délégués



Catherine Chevalier
Déléguée à l'économie circulaire et au projet de filière alimentaire



Danièle Pourtaud
Déléguée au patrimoine, aux métiers d'art, aux manifestations culturelles et à l'égalité Femme/homme



Armand Renard
Délégué aux jardins partagés et à la préservation de la biodiversité

Les conseillers de Paris de la majorité municipale



Hervé Bégue
Conseiller de Paris



Célia Blauel
Conseillère de Paris Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'environnement, du développement durable et de l'eau.



Pascal Cherki
Conseiller de Paris, député de la 11^e circonscription



Etienne Mercier
Conseiller de Paris Délégué de la Maire du 14^e aux grands axes de voirie



Caroline Mecary
Conseillère de Paris



Olivia Polski
Conseillère de Paris Adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce, de l'artisanat et des professions libérales et indépendantes



Hermano Sanches-Ruivo
Conseiller de Paris, délégué à l'Europe ; conseiller délégué de la Maire du 14^e aux affaires européennes, aux anciens combattants et à la mémoire.

Les élus d'opposition municipale



Eric Azière
Conseiller de Paris



Nathalie Kosciusko-Morizet
Conseillère de Paris



Marie-Claire Carrère-Gée
Conseillère d'arrondissement



Stéphane Fertier
Conseiller d'arrondissement



Marie-Laure Dauchez
Conseiller d'arrondissement



Bertrand Lesain
Conseiller d'arrondissement



Chantal Merchadoux
Conseillère d'arrondissement

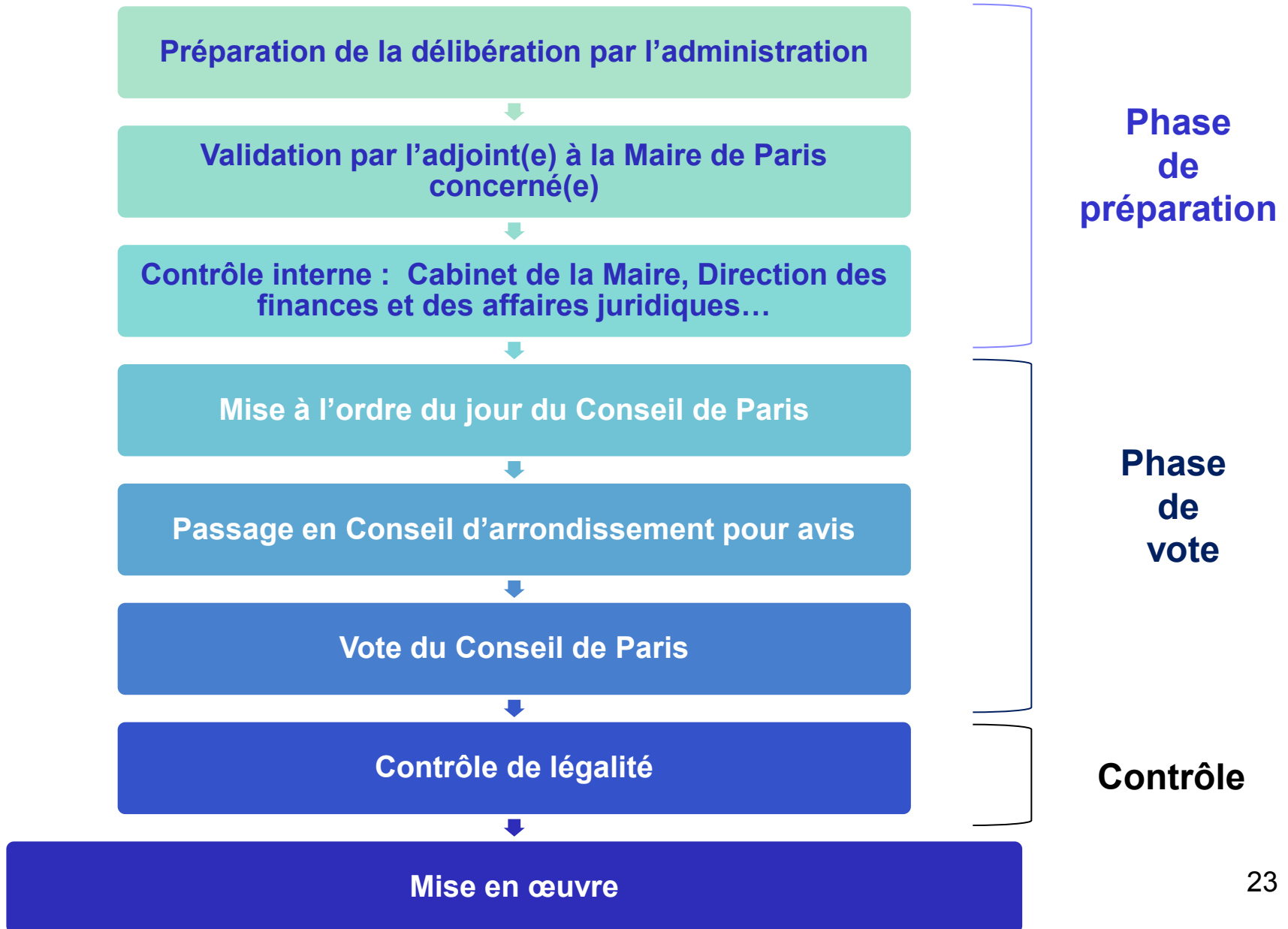
Comités d'Initiative et de Consultation d'arrondissement (CICA)



Le Conseil d'arrondissement

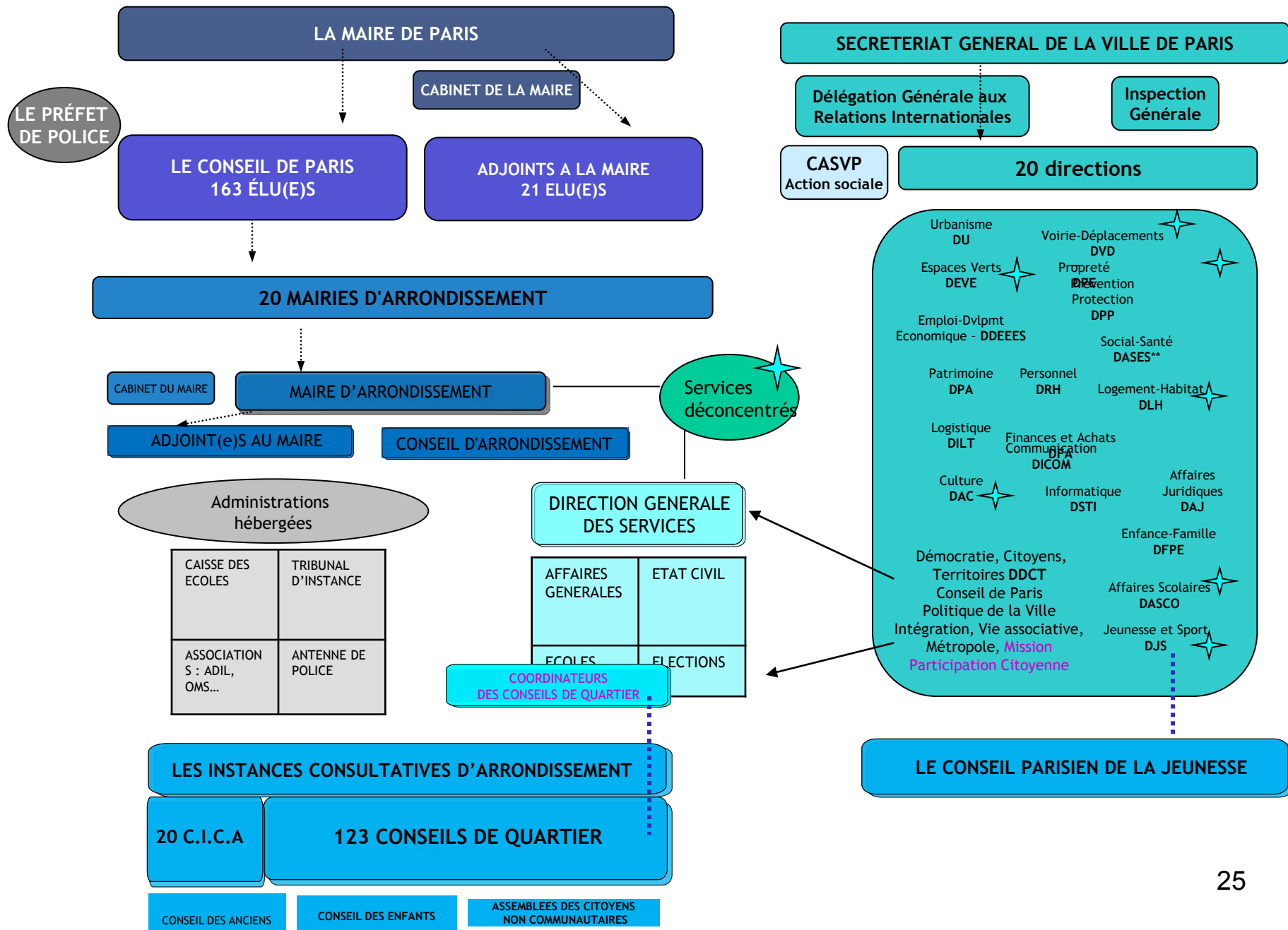


Circuit d'une délibération à Paris



3/ LE PARIS ADMINISTRATIF

Toute la complexité du contexte parisien



L'administration parisienne : organisation

- ✓ **55 000 agents** répartis sur **3 000 sites**

- ✓ **1 Secrétariat Général**

- ✓ **20 Directions** de la Ville sous l'autorité du **Secrétaire Général de la Ville**

- ✓ **1 Inspection Générale**

- ✓ **Confirmation du particularisme parisien**

(depuis 1975 : fonctionnaires d'Etat) : applications des dispositions de la fonction publique territoriale et de la fonction publique de l'État

Le Secrétariat Général

SECRETERIAT GENERAL DE LA VILLE DE PARIS
Philippe CHOTARD

Secrétaire Générale Adjointe

Culture
Jeunesse
Sport
Affaires sociales
Petite enfance
Affaires scolaires
Mairies d'arrondissement
Organisation de la restauration
Egalité femmes/hommes
Lutte contre l'exclusion
Personnes à la rue

Directrice chargée des projets
de réformes et de la modernisation
de l'administration

Réformes et modernisation
Communication interne
Paris Délib' et Simpa
subventions
SDI/TIC/Sequana
Facil'famille
Ville intelligente

Secrétaire Général Adjoint

Petite ceinture
Végétalisation des bâtiments
Urbanisme
Locaux associatifs
Logement
Développement économique
Tourisme
Emploi
Voirie/déplacements
Sécurité et prévention
GPRU
Espaces verts
Propreté / Eau
Métropole du Grand Paris
Energies
Berges de Seine...

Délégation Générale aux relations internationales

Services « déconcentrés »

Espaces Verts - DEVE
Voirie et Déplacements - DVD
Propreté et environnement - DPE

11 Divisions Espaces Verts - DEVE
9 sections territoriales de voirie - DVD
14 divisions de Propreté +
3 circonscriptions d'assainissement- DPE

Action sociale et santé - DASES
Politique de la Ville et Vie
associative - DDCT
Economie/Emploi - DDEES

20 services sociaux polyvalents spécialisés
coordinateurs socio-territoriaux – DASES
11 équipes de développement local et
20 Maisons es Associations – DDCT
6 Maisons du développement économique,
des Entreprises et de l'Emploi – DDEES

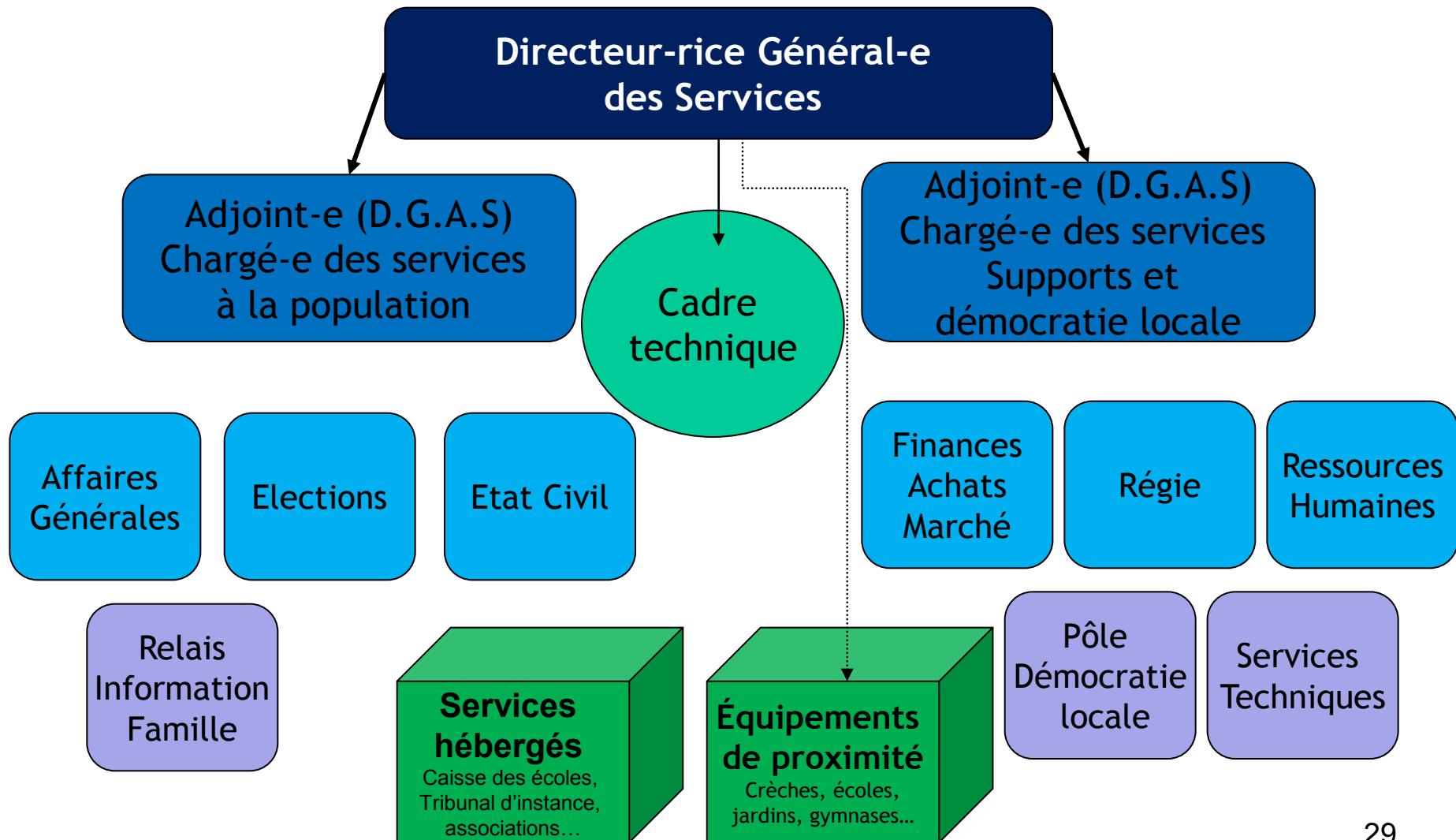
Patrimoine et architecture- DPA

8 Sections locales d'architecture - SLA

Jeunesse et sports - DJS
Affaires scolaires - DASCO
Petite Enfance - DFPE

4 circonscriptions et 12 secteurs - DJS
Circonscription des Affaires Scolaires -
DASCO
Circonscription de la petite enfance
et de la vie éducative – DASCO / DFPE

Services « décentralisés » en Mairie d'arrondissement



Les équipements de proximité

Extension de la définition par la loi du **27 février 2002**

« les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements, ou qui n'ont pas une vocation nationale ».

Inventaire fixé par délibération concordante du conseil municipal et des conseils d'arrondissement : 1 fois / an

En cas de désaccord, le conseil municipal délibère.

Les équipements de proximité

Équipement	Jardins	Ecoles	Petite enfance	Sport	Jeunesse	Mairie d'arrdt	Salles polyv.	Culture	Autres	Total
14e	76	36	25	11	5	6	0	4	0	163
Total Paris	1030	680	494	283	80	56	9	77	1	2710

Vers toujours plus de décentralisation...

- ✓ **2009** : Communication du Maire **pour un meilleur service de proximité aux Parisiens**
- ✓ **2010** : Adoption par le Conseil de Paris de la **Charte des arrondissements**
- ✓ Comité des arrondissements
- ✓ Nomination d'un coordonnateur de l'espace public
- ✓ Nomination d'un référent « participation citoyenne »
- ✓ Nomination de référents territoriaux
- ✓ Création d'un poste de cadre technique par Mairie
- ✓ Élaboration d'un rapport annuel d'activités
- ✓ Réforme des investissements d'intérêt local

Un nouveau statut pour Paris ?

Les propositions de la Maire de Paris au Président de la République :

1/ Fusionner la Commune et le Département

2/ Redessiner la carte des arrondissements

Le plus petit arrondissement (le 1er) est 15 fois moins peuplé que le plus grand (le 15ème)

3/ Revisiter les exceptions de compétence de la Ville de Paris

La Maire de Paris a proposé une méthode qui a fait l'objet d'un vœu adopté lors du Conseil de Paris :

- L'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris seront associés à un groupe de travail qui aura pour objectif de définir des propositions précises pour l'évolution du statut de Paris
- Une large concertation des parisiens sera engagée sur la base des propositions formulées par le groupe de travail
- La Ville engagera un travail avec la Préfecture de Région, la Préfecture de police, le Gouvernement et le Parlement afin d'élaborer ensemble le projet législatif d'évolution du statut de Paris, le calendrier et les modalités pratiques de sa mise en œuvre.

Des moyens pour la mise en œuvre des politiques publiques

✓ Moyens financiers

- Un budget Ville
- Un budget Département
- 20 États Spéciaux d'Arrondissement

✓ Moyens humains

- Une administration au service des parisiens

LE BUDGET DE LA VILLE DE PARIS

1/ Le budget de la Ville de Paris

2/ Les chiffres-clés

3/ Les budgets des arrondissements

4/ La préparation et l'adoption du budget

5/ Les conseils de quartier, des actions concrètes

6/ Le budget participatif à Paris

1/ Le budget de la Ville de Paris

Le budget de la Ville c'est quoi ?

- ✓ Un document voté annuellement par le Conseil de Paris
- ✓ Qui comporte 2 sections :
 - une section de **fonctionnement**
 - une section d'**investissement**
- ✓ Qui prévoit les dépenses et les recettes de la collectivité pour une année
- ✓ Qui doit être voté en **équilibre**

2/ Les chiffres - clés

Le budget de Paris en 2014 =

8,9 milliards d'euros :

7,5 milliards d'euros en fonctionnement

1,4 milliards d'euros en investissement

Soit :

80 % de fonctionnement

20 % d'investissement

Fonctionnement

Investissement

Dépenses
de
fonctionnement
6 699 M€

Dépenses
d'investissement
1 619 M€

Auto
financement
414 M€

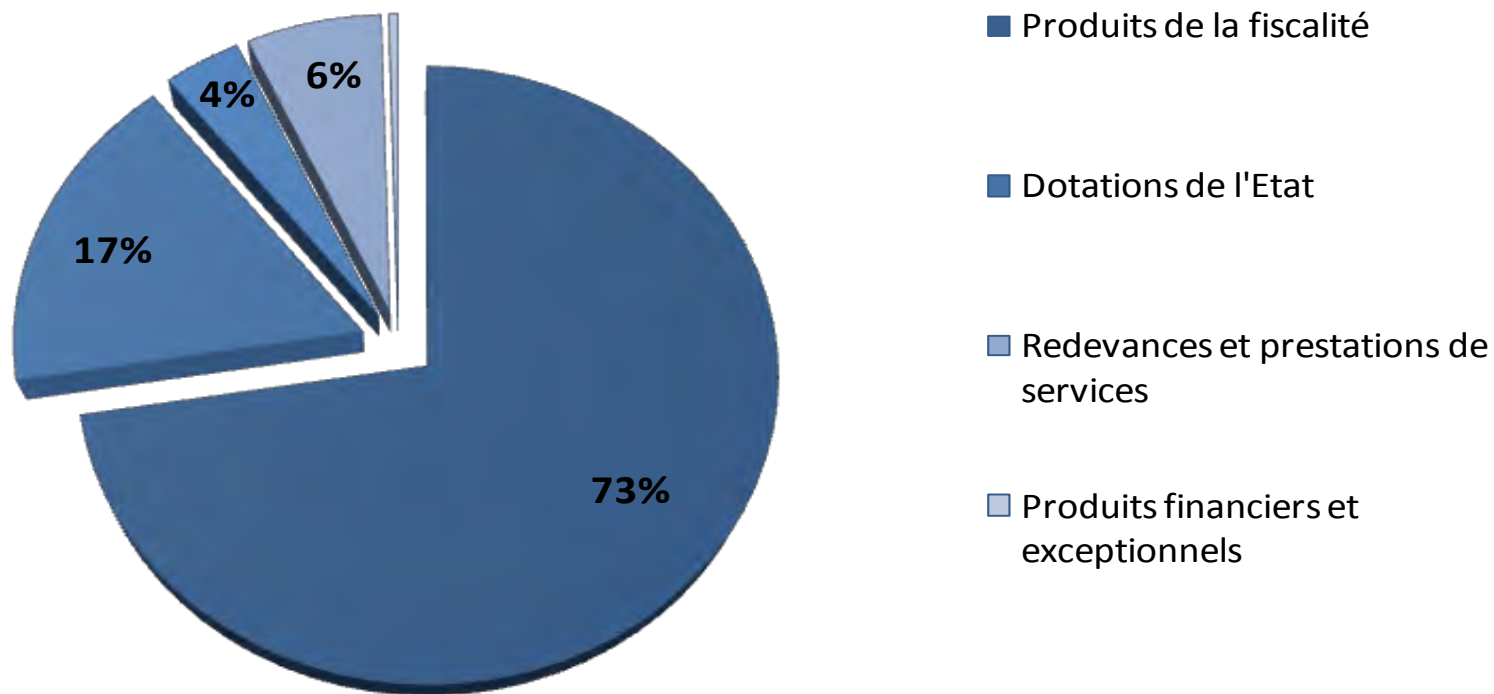
Recettes
de
fonctionnement
7 113 M€

Recettes
d'investissement
726 M€

Nouveaux
emprunts
514 M€

37

Les recettes de fonctionnement

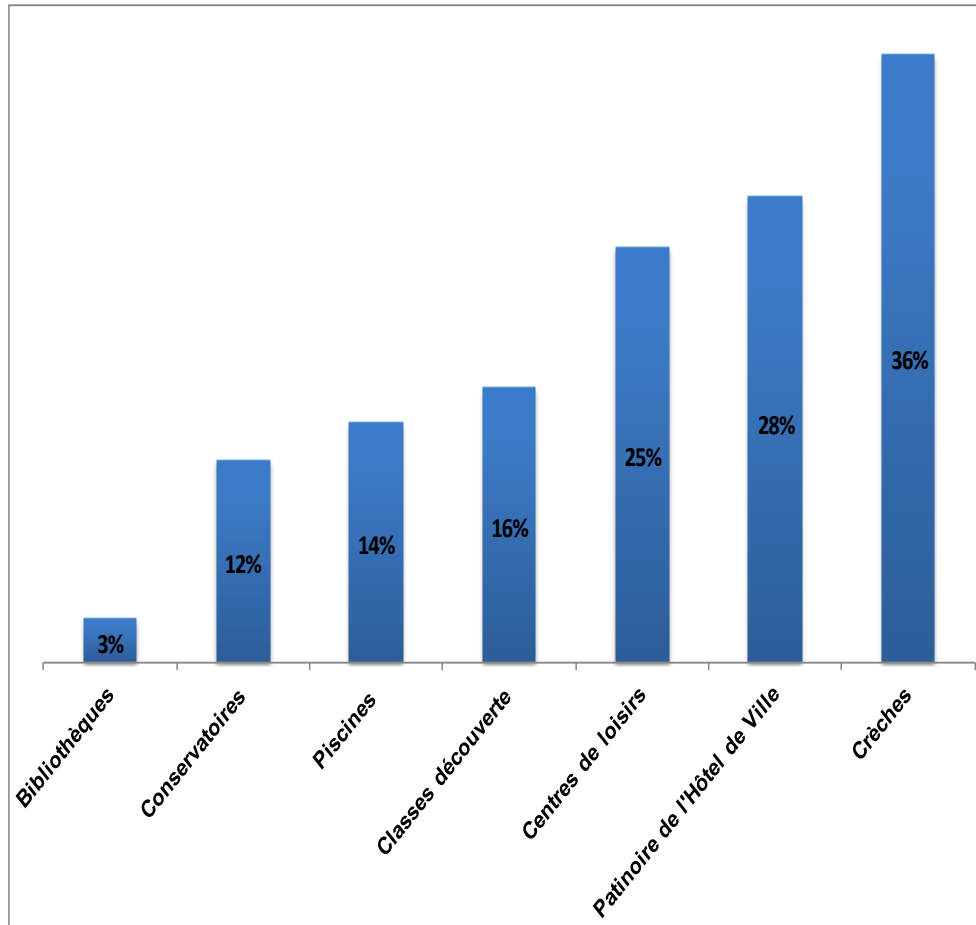


Pour 10 € dépensés sur le budget de fonctionnement de Paris :

- ✓ 7 € proviennent des impôts des parisiens
- ✓ 2 € proviennent des dotations
- ✓ 0,30 € proviennent des recettes tarifaires

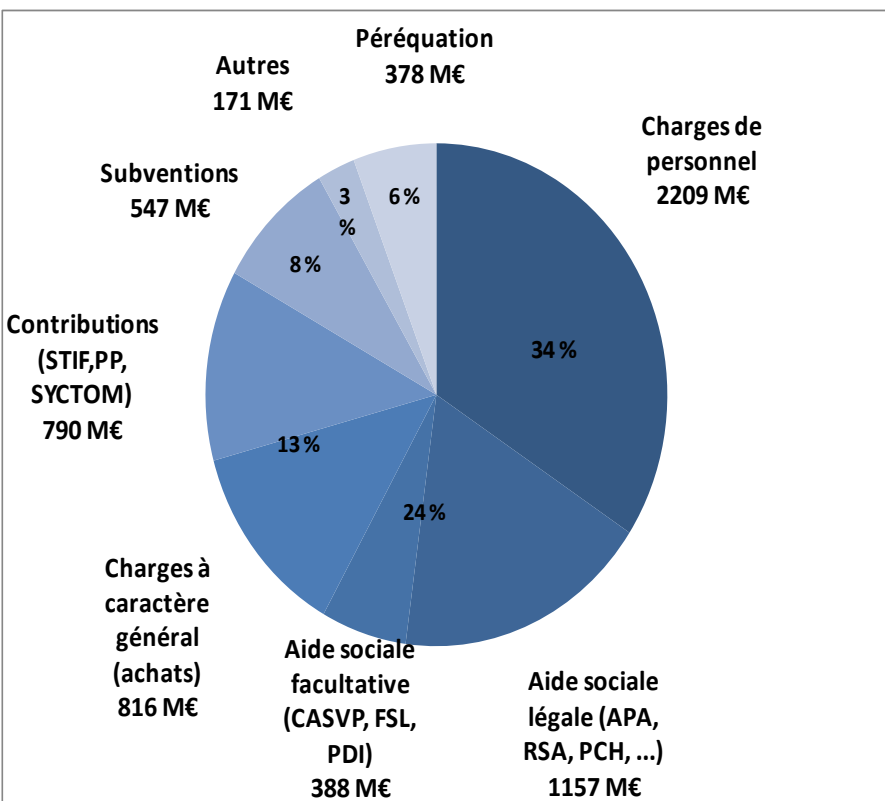
Que représente la participation des usagers dans le coût des services publics ?

Le fonctionnement des équipements : quelques ordres de grandeur

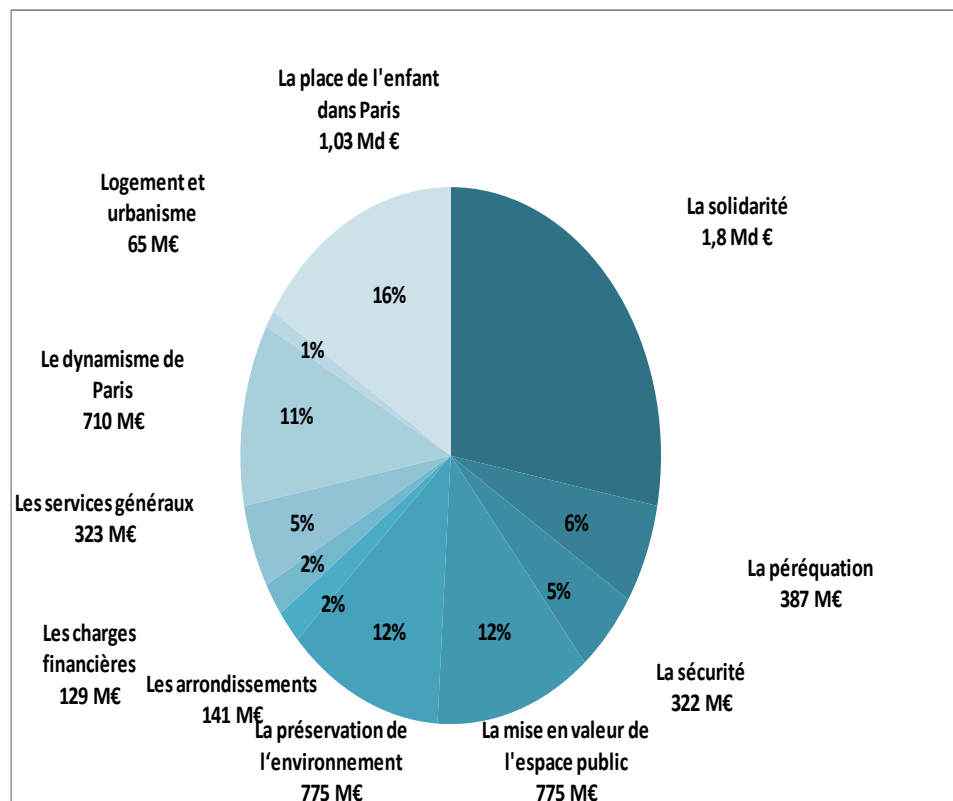


- ✓ **Conservatoires :**
1 500 € par inscrit / an
- ✓ **Bibliothèques :**
environ 20 € par habitant / an
- ✓ **Elève en école primaire :**
3 000 € par an
- ✓ **Place en crèche :**
5 000 € par an (coût net)

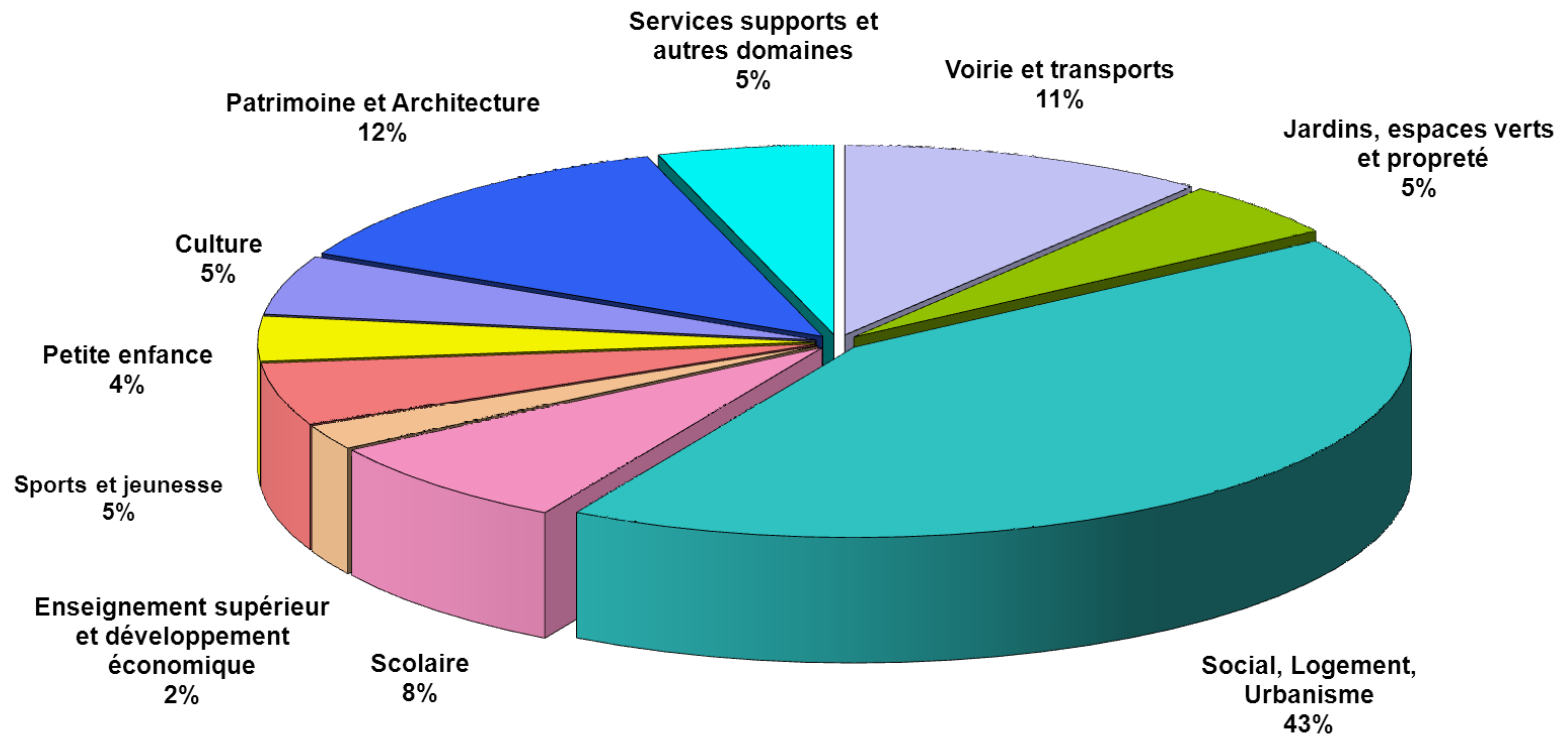
Les dépenses de fonctionnement par nature



Les dépenses de fonctionnement par politiques publiques



Les dépenses d'investissement

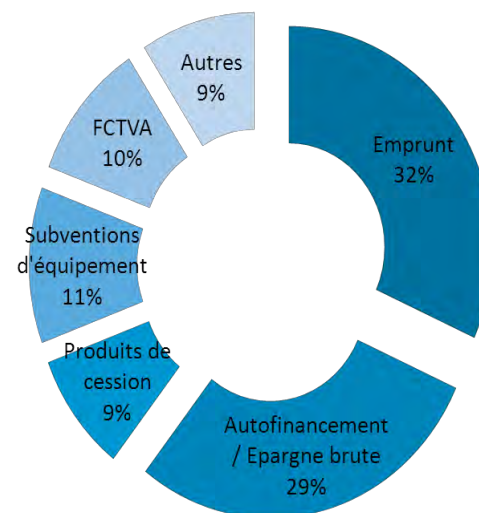


Les coûts d'investissement

- ✓ Écoles : 5M€ pour une réhabilitation, 20 M€ pour une construction neuve.
- ✓ Construction d'un conservatoire : 20 M€
- ✓ Construction d'une crèche : 5 M€ en moyenne, soit 80 000 € par place
- ✓ Réhabilitation d'une piscine : 8 M€
- ✓ Construction de logements: 4 000 € / m²
- ✓ Réfection de chaussée: 100 € / m²

Les recettes d'investissement

- ✓ 467 M€ d'autofinancement / épargne brute
- ✓ 142 M€ de produits de cessions
- ✓ 185 M€ de subventions d'équipement
- ✓ 165 M€ de FCTVA
- ✓ 514 M€ d'emprunts nouveaux



3/ Les budgets des arrondissements

**Les budgets localisés, la programmation
d'investissement localisée**

Les budgets des arrondissements

- ✓ Chaque arrondissement à la charge d'**équipements de proximité** (principalement destinés aux habitants de l'arrondissement) et délibère sur leur implantation et leur programme d'aménagement
- ✓ **2710** équipements de proximité : établissements de la petite enfance, scolaires, culturels, sportifs, maisons des associations, locaux associatifs, équipements jeunesse, espaces verts, jardins partagés...
- ✓ Un inventaire est fixé chaque année par délibération du conseil de Paris et des conseils d'arrondissement, préalablement à l'élaboration des **états spéciaux d'arrondissement**, qui couvrent essentiellement les dépenses de fonctionnement et d'investissement de ces équipements

Les états spéciaux d'arrondissement (ESA)

- ✓ Les ESA sont **partie intégrante du budget de la Ville**
- ✓ Les ESA en forte progression depuis 2002 : **141 M€ pour l'ensemble des arrondissements**
- ✓ Les maires d'arrondissement en sont les ordonnateurs

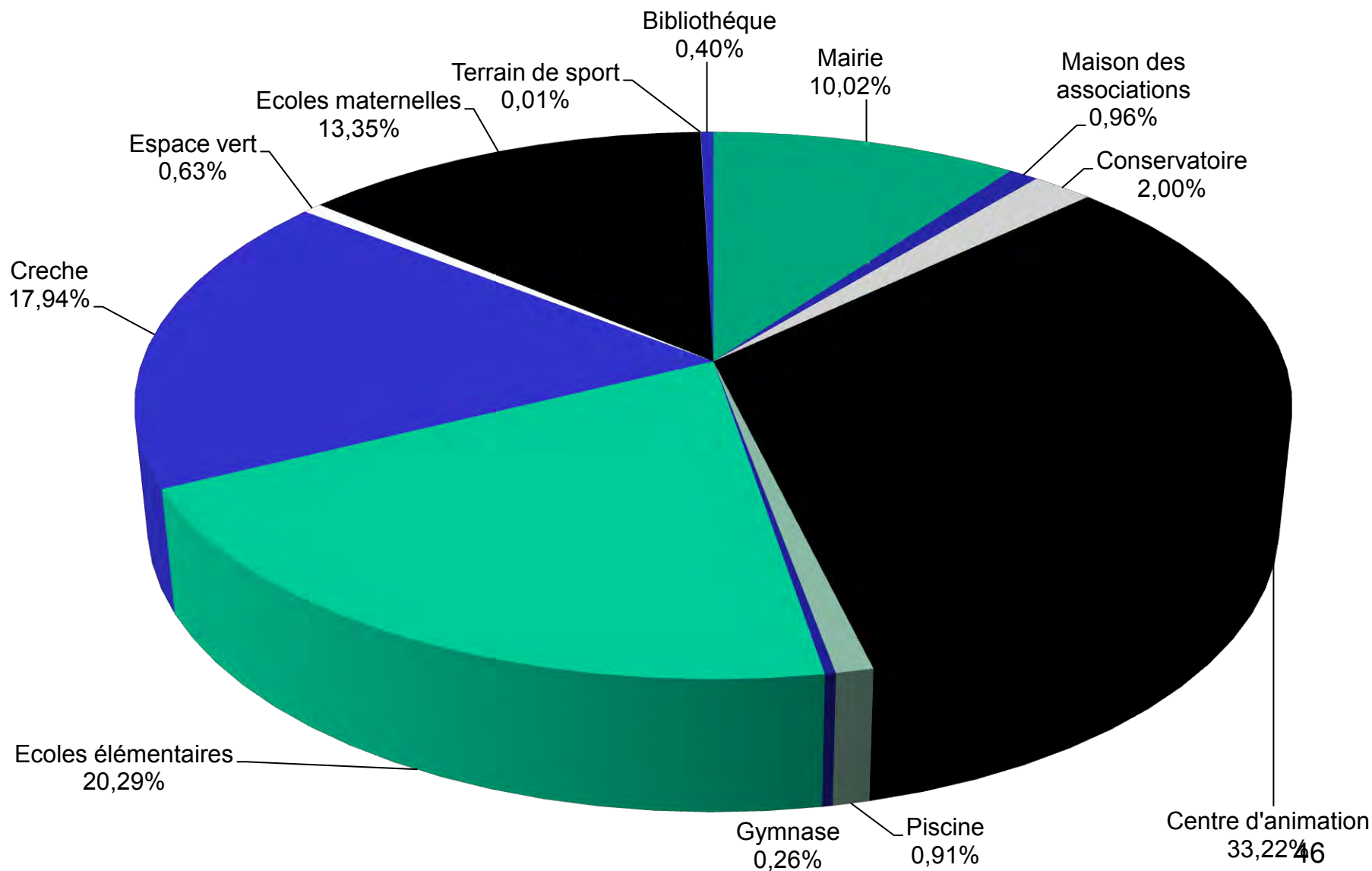
Les recettes et dépenses des ESA

3 dotations en provenance du budget général de la Ville

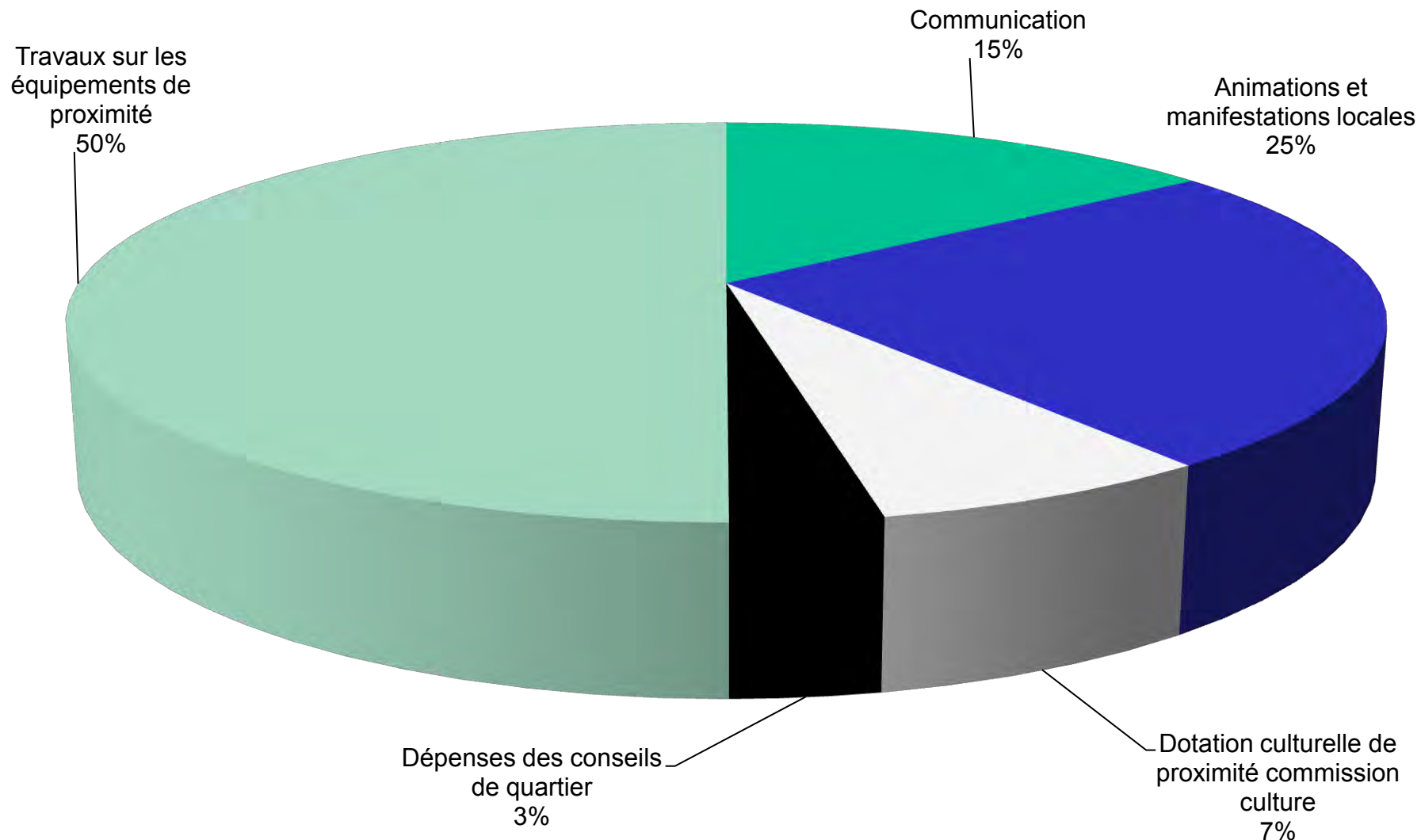
2 dotations de fonctionnement

- ✓ **la dotation de gestion locale** (DGL) : le conseil de Paris dote les conseils d'arrondissement des moyens d'assurer les dépenses de fonctionnement des équipements
- ✓ **la dotation d'animation locale** (DAL) finance les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locales, et les travaux d'entretien des équipements
Elle inclut des crédits destinés aux conseils de quartier (3306 € par conseil par an)

Dépenses effectuées sur la dotation de gestion locale en 2014 (CA 2014 : 5 906 149 €)



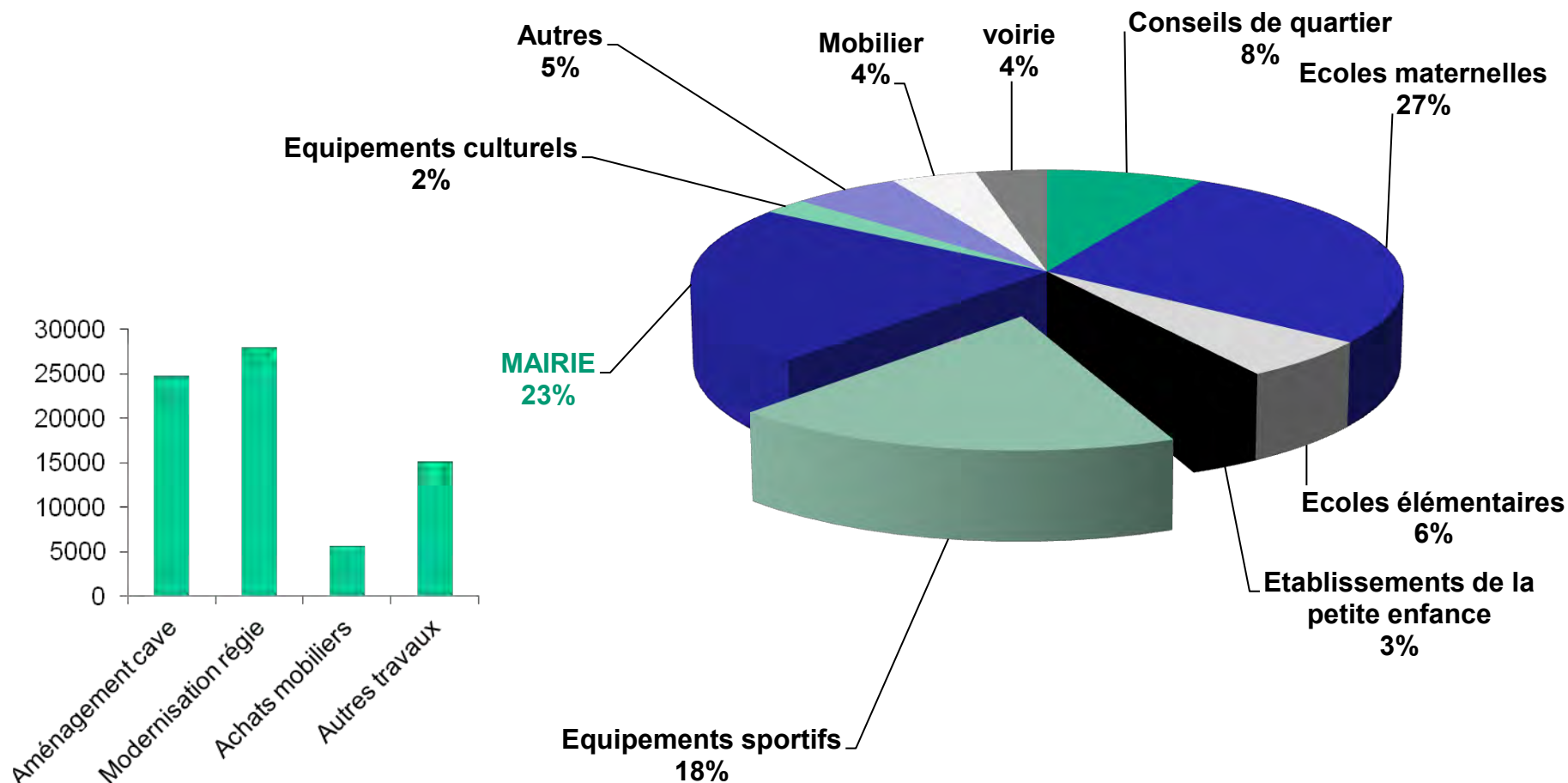
Dépenses effectuées sur la dotation d'animation locale en 2014 (CA : 598 471 €)



Et une dotation d'investissement (DI)

- ✓ La DI finance des **travaux** dans les **équipements de proximité**
- ✓ mais aussi dans des **équipements gérés par le conseil de Paris** et sur la **voirie publique**
- ✓ **les conseils de quartier peuvent être à l'initiative de certaines opérations (la DI comprend 8264 € par conseil par an)**
- ✓ DI doit être clairement distinguée des investissements localisés, qui sont inscrits sur le budget général

Dépenses effectuées sur la dotation d'investissement en 2014 (590 391€)

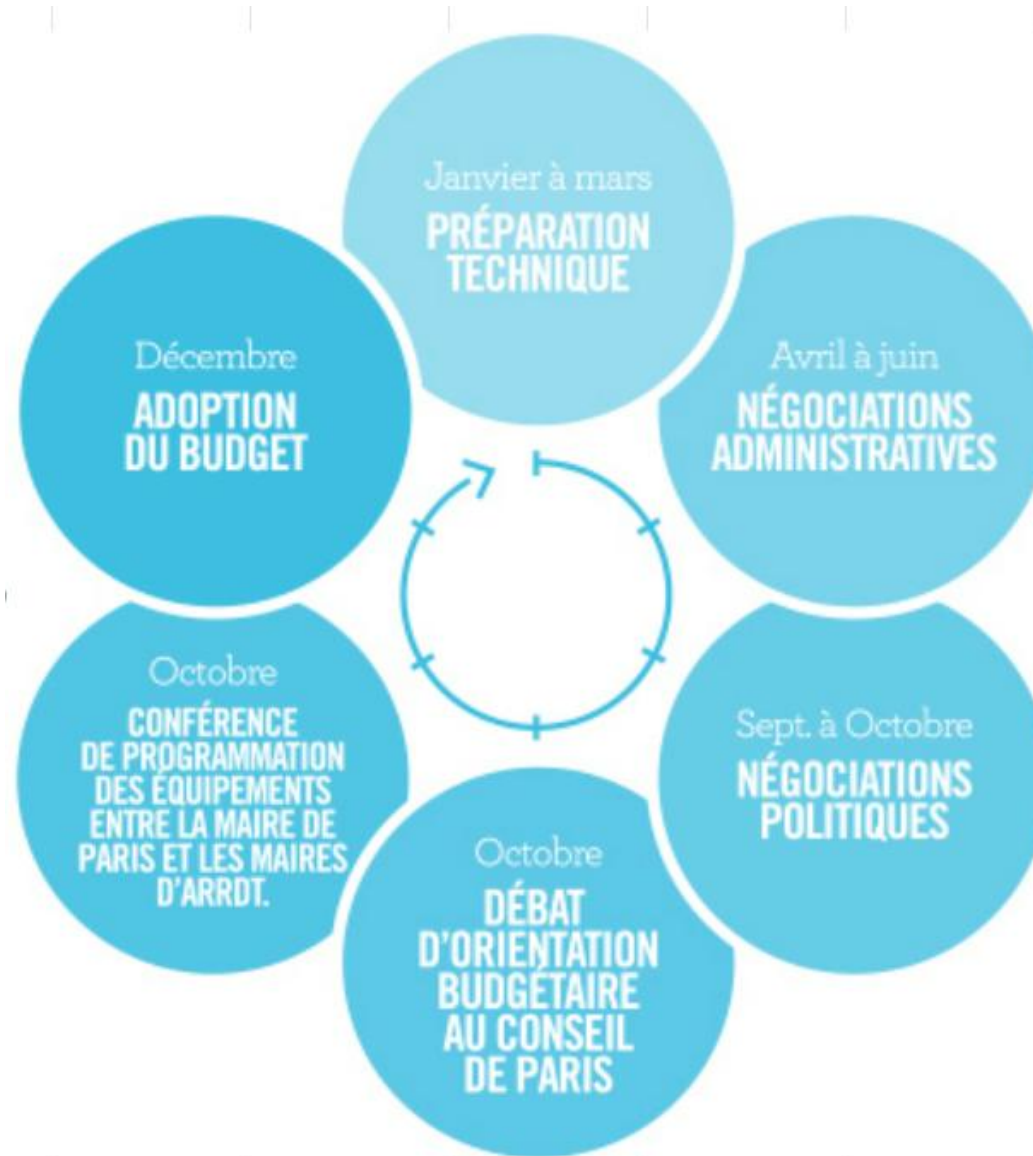


La programmation d'investissement localisée (IL)

Les IL sont les **investissements de la Ville qui peuvent être rattachés à un arrondissement**

- ✓ Les maires d'arrondissement sont étroitement associés à l'élaboration de cette programmation
- ✓ Et depuis 2011, disposent librement d'une enveloppe budgétaire leur permettant d'investir dans les équipements de proximité et sur l'espace public
- ✓ La programmation d'IL est arrêtée après consultation de la conférence de programmation des équipements qui réunit la maire de Paris et l'ensemble des maires d'arrondissement, et soumise au conseil de Paris
- ✓ **les IL font partie intégrante du budget de la Ville**

4/ La préparation et l'adoption du budget



Les acteurs de la préparation et de l'adoption du budget

En amont :

- ✓ Les services opérationnels de la Ville préparent le projet de budget, en lien avec les maires d'arrondissement et la direction des finances et des achats
- ✓ Le projet de budget de chaque adjoint à la maire est discuté avec l'adjoint en charge des finances
- ✓ La finalisation du projet de budget se fait par arbitrage de la maire de Paris

En aval :

- ✓ L'assemblée délibérante (Conseil de Paris)
- ✓ Le budget est ensuite transmis au préfet (contrôle de légalité) et au comptable public

5/ Les conseils de quartier : des actions concrètes

Les budgets des CDQ

Le budget de fonctionnement :

Il sert à financer les évènements

- ✓ Dotation annuelle : **3 306 €**

Le budget d'investissement :

Il sert à financer les achats de matériel

- ✓ Dotation annuelle : **8 264 €**



Des investissements...

Sur l'espace public :

✓ Végétalisation

Végétalisation au sol , jardins partagés, Compost

✓ Voirie

Ralentisseurs, aménagement d'espaces piétonniers

✓ Hommages aux habitants de l'arrondissement

Plaque commémoratives : Henri Queffélec, Robert Marchand

Dans les équipements de proximité

Achat de matériel de vidéo projection installé au centre Marc Noguès

Dans l'animation locale

Réveillon solidaire organisé le 31 décembre par les 6 CDQ de l'arrondissement depuis 9 ans



6/ Le budget participatif parisien: un nouvel outil de participation citoyenne



Intégration du BPP au budget



Comment est intégré le BPP au budget d'investissement de la mairie ?

Le budget annuel de la mairie d'arrondissement doit respecter une certaine temporalité. Il se construit de la manière suivante :

Janvier à Mars :

Préparation technique :

La mairie d'arrondissement, en lien avec les services de la Ville, identifie les projets qui seront réalisés l'année suivante en tenant compte de l'avis des citoyens qui sont amenés à prendre part aux processus participatifs tels que : 1 semaine/1 quartier ou concertation publique.

Pour le BPP cette période correspond au moment où les parisiens formulent leurs projets et les mettent en ligne sur le site www.budgetparticipatif.paris

Avril – Juin :

Négociations administratives :

La mairie, en lien avec les services, priorise les projets qui seront réalisés l'année suivante et négocie les budgets auprès des différentes directions en particulier la direction des finances.

Pour le BPP cela correspond à la période d'instruction technique. L'administration étudie la faisabilité des projets formulés par les citoyens. C'est à la fin de cette période que se réunit la commission Ad Hoc (constituée des élus au Conseil d'arrondissement, des services de la Ville et des membres d'instances de démocratie locale) qui choisit les projets qui seront soumis aux votes des parisiens.

Septembre – Octobre :

Négociations politiques :

La Mairie du 14^{ème} négocie, avec l'exécutif parisien, les budgets qui permettront de réaliser les projets de l'arrondissement
Débat d'orientation budgétaire au Conseil de Paris.

Pour le BPP, cette période correspond à celle du vote des parisiens qui élisent les projets qu'ils souhaitent voir mis en œuvre.

Novembre - Décembre :

Conférence de programmation des équipements :

Réunion de la Mairie de Paris et des 20 Maires d'arrondissement pour arrêter définitivement les projets de budgets de l'année suivante pour chacune des 20 mairies d'arrondissement.

Adoption du budget en conseil de Paris qui contient en son sein le budget de la mairie d'arrondissement.

Pour le BPP cela correspond à la période d'intégration du Budget participatif au budget annuel de la Mairie.

Janvier :

La mairie d'arrondissement dispose de son budget de manière effective pour mettre en œuvre les projets définis quelques mois plus tôt.

C'est à partir du début d'année que sont mis en œuvre les projets qui ont été élus par les parisiens 3 mois plus tôt et que débute la nouvelle session du BPP.

Les grands principes du BPP

5% du budget d'investissement de la municipalité sur la mandature
soit près **d'un demi-milliard d'euros**

Les projets proposés doivent être :

- ✓ **d'investissement** dans l'espace public ou les équipements de proximité
- ✓ qui relèvent de **l'intérêt général**
- ✓ qui entrent dans le champ de **compétence** de la Ville ou du département de Paris.

Edition 2015 - Les chiffres-clés

- ✓ Une enveloppe de :
 - ✓ 75 M€ pour Paris
 - ✓ 2,9 M€ pour le 14^{ème} arrondissement
- ✓ 77 projets d'investissement d'envergure parisienne soumis au vote des Parisiens
- ✓ 27 projets d'arrondissement soumis aux vote des habitants du 14^{ème}
- ✓ 66 867 votants dans tout Paris
 - ✓ 25 431 votants « papier »
 - ✓ 41 436 votants « électronique »

Les projets sélectionnés dans le 14^e

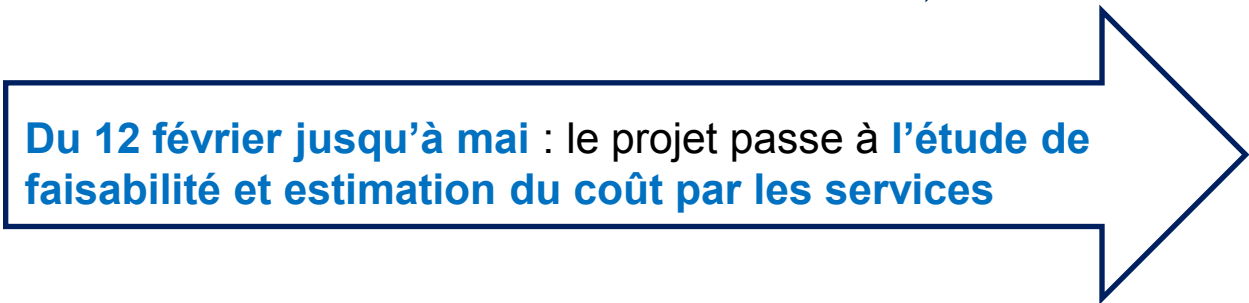
N°	Intitulé du projet	Montant	Nombre de votes
5	Végétalisation des murs et des rues du 14e arrondissement	371 000,00 €	1860
10	Amélioration du confort dans les écoles	740 000,00 €	1458
17	Ajouter des bancs et des chaises au Parc Montsouris	50 000,00 €	1366

BPP 2016

www.budgetparticipatif.paris



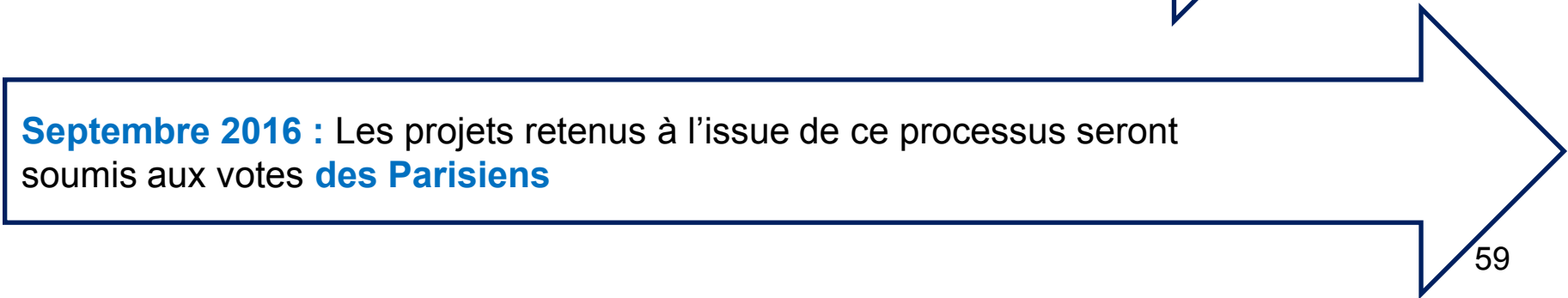
18 janvier au 12 février 2016 : dépôt des projets



Du 12 février jusqu'à mai : le projet passe à **l'étude de faisabilité et estimation du coût par les services**



Fin juin : les projets retenus passent en commission **Ad'Hoc**



Septembre 2016 : Les projets retenus à l'issue de ce processus seront soumis aux votes **des Parisiens**